



Garantie.

Our vehicles are guaranteed, with fair and reasonable use for one year from date of shipment. If any parts of said vehicles fail by reason of imperfect material or workmanship, and said parts are returned to us, we will replace same, without charge, at our factory. We will not make good any damage to paint, varnish or trimmings resulting from the action of ammonia or moths, or for want of proper care and attention on the part of the owner. We will not reset or renew tires worn out within the period above mentioned, nor will we allow any charges for repairs, unless at an agreed price authorized by us in writing.

Conditions of Sale.

Prices and Terms—All vehicles are sold according to price list, and as described in Catalogue. All orders are accepted subject to contingencies of strikes, fires or other causes beyond our control.

Crating and Packing—We crate all our goods with great care, and see that they are securely packed in car at the time of shipment, without extra charge.

Responsibility—We cannot be responsible for the safe carriage or delivery of goods after they are receipted for in good order by the Transportation Company, but will always be glad to aid as far as possible, in recovering for loss or damage in transportation. Consignee should be careful to ascertain that shipments are delivered complete and in good order before signing for delivery. If shipment is damaged have the railway agent note it on the freight receipt.

Claims—Claims for damages or over-charge for freight must not be deducted from invoice, but if bill of lading and expense bill are sent to us, we will if desired, make claim against the Railway Company, and remit the amount to claimant as soon as collected. Any error or deficiency must be reported immediately on receipt of goods.

Orders—All our orders are entered, subject to strikes, accidents or other contingencies beyond our control.

Repairs—Transportation charges on all goods sent us for repairs must be prepaid. Orders for repairs from those not having a regular ledger account with us must in every case be accompanied by sufficient cash to cover cost of goods desired. If goods are to be sent by mail, an extra amount to pay postage must be sent.

References—When desiring to open an account with us or applying for an agency, please give banking and trade references.

Garantie.

Nos voitures, employées d'une manière intelligente, sont garanties pour une année de la date de leur expédition de la manufacture. Toutes parties de nos véhicules qui pourraient, par défaut du matériel ou de la main d'oeuvre devenir défectueuses, nous consentons à les remettre en bon ordre, sans frais pour l'acheteur. Les parties défectueuses doivent nous être retournées. La Compagnie ne se rend nullement responsable des dommages causés à la peinture, à la bourrure ou au vernis résultant de l'action de l'ammoniaque, de la destruction par les mites, et d'une exposition trop longue aux intempéries des saisons. A cet effet, la Compagnie n'est pas tenue de renouveler les bandages usés même avant l'expiration de la présente garantie. Nous ne paierons aucun compte pour réparations, à moins d'une autorisation signée par nous.

Conditions de Ventes.

Prix et Termes—Tout véhicule est vendu suivant le prix de la liste et tel que décrit dans le catalogue.

Encaissage et Paquetage—Toutes les marchandises sont encaissées et emballées avec le plus grand soin lors de leur expédition, sans coût additionnel.

Responsabilité—La Compagnie peut pas être tenue responsable de la sûreté de la livraison des marchandises, après que celles-ci ont été livrées en bon ordre à la Compagnie de Transport; mais toujours elles s'efforcera à recouvrer les pertes du dommage subit dans le transport, et à faire remise. Avant de signer le reçu, le consignataire doit vérifier si les marchandises sont au complet et en bon ordre et faire prendre en note, par l'agent du chemin de fer, des dommages s' il y en a.

Réclamations—Le montant des réclamations pour dommage, ou surcharges pour fret, ne sera pas déduit du montant de la facture. Si le connaissement (bill of lading) et les comptes des dépenses nous sont envoyés, nous ferons, sur demande, les réclamations nécessaires à la Compagnie de Transport, et la remise en sera faite, aussitôt reçue. Toutes erreurs ou défectuosités doivent être mentionnées immédiatement sur réception, au bureau.

Commandes—Toutes les commandes sont acceptées, sujettes aux lois concernant les grèves, accidents et éventualités hors notre contrôle.

Reparations—Toutes marchandises qui nous sont envoyées, pour être réparées, doivent être expédiées franc de port (fret payé). Les personnes qui n'ont pas de comptes ouverts dans nos livres, et qui nous expédient des marchandises à réparer doivent nous envoyer le montant suffisant pour couvrir le prix coûtant des marchandises demandées. Si la prompte expédition est exigée par malle, les frais de poste doivent accompagner la commande.

Recommandations—Toute personne désirant ouvrir un compte avec la Compagnie, ou voulant obtenir une agence doit nous faire parvenir son état financier.